

COMpte-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le six octobre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de LAPTE s'est réuni sous la présidence de M. FANGET Yohann, Maire

EtaiEnt présents : Mme LIOGIER Huguette, M. VOCANSON Gilles, M. MOUNIER Anthony, Mme FOUVET Catherine, M. MOUNIER Philippe, Mme CUOQ DURIEU Nelly, M. MOULIN Stéphane, Mme GIRE Anne-Céline, M. ROMEAS Jean-Pierre, M. BAURE Frédéric, M. RAYNAUD Fabrice, Mme ROUSSON Sylvie, Mme FERRIER Pauline, M. COLOMBET Mickaël, Mme MASSET Cathy et Mme DEFOUR Evelyne

Ont donné pouvoir : Mme ROUX Justine (à DEFOUR Evelyne), M. DUFAUD Thierry (à MOUNIER Philippe)

Date de convocation : 29/09/2020

1 - Désignation de la secrétaire de séance : M. RAYNAUD Fabrice

2- Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé sans remarque

3- Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2121-29 du CGCT :

- a. Pylône Free aux Scias : Le collectif a déposé un recours au tribunal administratif. Nous devons y répondre par une voie juridique que le maire a dû engager.
- b. Magali THOLLON, neuropsychologue installée au pôle santé, va occuper les lieux un 3e jour par semaine (mardi, mercredi, jeudi). Un avenant au bail a été fait passant le loyer de 40 € ttc/mois à 60 € ht/mois.
- c. Bail LEPAGE-BONANDRINI : Occupation partagée du local avec Mme THOLLON, à raison de 2 jours par semaine (vendredi et samedi - option lundi). Mêmes conditions tarifaires que décidées par l'ancienne municipalité, par soucis d'équité : 40 €ht/mois.  
Les loyers seront révisés dans un an à 100 € HT par mois pour LEPAGE/BONANDRINI et 150 € HT par mois pour Mme THOLLON. Les charges sont en sus.
- d. Avenant bail ADMR : L'ADMR occupe l'aile nord du pôle santé. Le local de 14m<sup>2</sup> était mis à disposition temporaire en attendant l'arrivée d'un professionnel de la santé. Ce local ayant été récupéré, le loyer doit être revu en conséquence : il passe à 260 €ht et les charges à 62 €ht.
- e. Convention Grazac Lapte pour l'ADMR : Le loyer de l'ADMR est pris en charge par les communes de Lapte à 2/3 et Grazac à 1/3. La convention n'avait pas été signée. Elle est renvoyée à Grazac, avec paiement depuis l'installation de l'ADMR au pôle santé.

f. Avenant bail boucherie Fol'Avoine : Le bail commercial de courte durée est arrivé à échéance mi-septembre. Un avenant de prolongation d'un an a été signé, avec une revalorisation afin de couvrir le prêt de la commune contracté lors des travaux d'aménagement il y a quelques années.

D'autre part, le garage qui faisait partie de la location a été retiré car non utilisé. Les transformations se font maintenant à la ferme. Ce local de 60m<sup>2</sup> sera débarrassé d'ici fin octobre (Fol'Avoine ou service technique). Il pourrait être réaménagé pour un autre commerce vu sa situation intéressante.

4- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il reste la somme de 8 273 € attribuée à la commune au titre du fonds de concours de la communauté de communes des Sucs. Il propose de solliciter cette aide pour le projet adressage, ce dossier n'ayant pas été retenu au titre de la DETR 2020.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal :**

- **approuve** la présentation du dossier adressage afin de percevoir le fonds de concours de la communauté de communes des suc ;

- **approuve** le plan de financement suivant :

CCDS (fonds de concours attractivité)	8 273 €
Commune	41 727 €
Montant total du projet	50 000 €

5- M. MOUNIER Philippe quitte la salle.

Par délibération en date du 7 juillet 2020, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit Fabé en vue de la cession d'une partie de celui-ci à M. MOUNIER Jean. L'enquête publique s'est déroulée du 18/08/2020 au 01/09/2020 inclus.

Une observation a été formulée sur la partie du chemin bordée par les parcelles C 16, 17, 1055 et 1057. M. MOUNIER Jean souhaite quant à lui acquérir la partie du chemin située entre les parcelles C 5, 6, 7, 13 et 14. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation du chemin rural sur la partie concernant M. MOUNIER.

M. Le Maire rappelle que l'intégralité des frais administratifs et de bornage sont pris en charge par M. MOUNIER.

Le prix de 15 € le m<sup>2</sup> peut être appliqué vu les dernières ventes, assez récentes, de chemins ruraux passées par la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de désaffecter** le chemin rural situé au lieu-dit Fabé et de l'intégrer au domaine privé de la commune,

- **de fixer** le prix de vente dudit chemin à 15 € le m<sup>2</sup>, pour une surface totale de 168 m<sup>2</sup>.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

6- M. le Maire informe le conseil municipal que Mme SAGNARD Denise a fait une demande de dérogation d'empiètement au-dessus de la voie publique en vue de la construction d'un balcon. Il précise que ce balcon va dans les faits surplomber les escaliers d'accès à l'immeuble et que sa construction en bois ne dénaturerait pas les lieux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal accorde cette dérogation.**

7- M. le Maire explique que le projet de création de chicane aux abords de l'école de Verne pourrait bénéficier d'une subvention du Département allant jusqu'à 20 000 € maximum, mais non confirmée à ce jour, pour une dépense d'environ 55 000 €. Il propose au conseil de l'autoriser à passer la commande pour ces travaux.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise** le Maire à passer les commandes pour la réalisation d'une chicane à Verne, dans un budget de 55 000 € maximum, et à signer tous les documents s'y rapportant. La dépense sera imputée sur le compte 2315 du budget communal.

#### 8- Questions diverses :

- a- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) du syndicat des eaux de Montregard (pas de nécessité de délibérer).
- b- Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) du syndicat des eaux Loire-Lignon.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce dernier rapport.**

#### c- Ressources humaines :

Laurent GIBERT et Raymond ROBERT sont actuellement en CDD au service technique. La charge de travail du service ces dernières années justifie le maintien du personnel.

M. Maire indique qu'il est nécessaire de créer deux emplois permanents d'adjoint technique. Ces emplois correspondent au grade d'adjoint technique du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C filière technique. La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 24 heures 30 (70 % de 35 h), pour permettre aux agents d'avoir réglementairement une activité complémentaire dans le privé.

M. le Maire ajoute les emplois en question peuvent être occupés par des agents contractuels. La durée de l'engagement est fixée à trois ans, reconductible par voie

expresse. Après 6 ans d'ancienneté sur des contrats de droit publics, ces agents se verront proposer un CDI, tel que les élus le souhaitent pour pérenniser ces emplois.

La nature des fonctions qui seront exercées sont les suivantes : *entretien des espaces verts, terrains de sport, fleurissement et autres fonctions polyvalentes*. Le niveau de rémunération s'établit à l'indice majoré 329.

M. le Maire indique également son souhait de recruter un jeune qui sera formé au sein du service en prévision de départs en retraites dans les années à venir.

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 18 voix pour et une voix contre**, de créer deux postes d'agent des services techniques pour occuper les missions suivantes : *entretien des espaces verts, terrains de sport, fleurissement et autres fonctions polyvalentes* de catégorie C rémunérés à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, correspondant à 70 % de 35 heures
- **Le conseil municipal décide également, par 17 voix pour, 1 voix contre et une abstention**, de renouveler ces deux contrats à la fin de la période des 3 ans pour ensuite proposer, aux deux agents recrutés, un contrat à durée indéterminée,
- **Le conseil municipal décide, par 17 voix pour et deux abstentions**, de lancer les démarches pour recruter un jeune en CDD (ou via un autre dispositif) qui pourrait débiter au printemps 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**La prochaine séance publique est fixée au mardi 3 novembre à 20h30**